



**HAUT-COMMISSARIAT
DE LA RÉPUBLIQUE
EN POLYNÉSIE FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la réglementation
et des affaires juridiques**

Arrêté n° HC / 193 / DIRAJ du 09 FEV. 2023

Portant institution des commissions de contrôle des opérations de vote pour les communes de Faa'a, Papeete et Punaauia, à l'occasion de l'élection des représentants à l'Assemblée de la Polynésie française les dimanches 16 et 30 avril 2023

**Le Haut-Commissaire de la République
en Polynésie française**

*Officier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite*

- Vu** le code électoral et notamment ses articles L. 85-1 et R. 93-1 à R.93-3 ;
- Vu** le décret n° 2022-1572 du 15 décembre 2022 portant convocation des électeurs pour l'élection des représentants à l'Assemblée de la Polynésie française ;
- Vu** l'ordonnance n°16/ORD/PP.CA/23 du 30 janvier 2023 de Monsieur le premier président de la cour d'appel de Papeete ;
- Vu** Les chiffres de la population des communes de Faa'a, Papeete et Punaauia tels qu'ils résultent du dernier recensement de la population homologué ;
- Sur** proposition du secrétaire général du haut-commissariat de la République en Polynésie française,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Une commission de contrôle des opérations de vote est instituée, à l'occasion de l'élection des représentants à l'Assemblée de la Polynésie française les dimanches 16 et 30 avril 2023, dans les communes de Faa'a, Papeete et Punaauia.

Article 2 : La commission de contrôle des opérations de vote de la commune de Faa'a est composée comme suit :

- Pour le premier tour de scrutin :
 - Mme Christine LAMOTHE, vice-présidente du tribunal de première instance de Papeete, présidente ;
 - Mme Diana KINTZLER, auxiliaire de justice, membre ;
 - M. Hiro TEISSIER-TEFANA, membre et secrétaire.

Sont désignés comme suppléants :

- Mme Mélanie TEMPIA, juge au tribunal de première instance de Papeete, suppléante de Mme Christine LAMOTHE ;
- Mme Vaiana TANG, auxiliaire de justice, suppléante de Mme Diana KINTZLER.

- Pour le second tour de scrutin :
 - Mme Mélanie COURBIS, juge au tribunal de première instance de Papeete, présidente ;
 - Mme Diana KINTZLER, auxiliaire de justice, membre ;
 - M. Hiro TEISSIER-TEFANA, membre et secrétaire.

Sont désignés comme suppléants :

- Mme Christine LAMOTHE, vice-présidente du tribunal de première instance de Papeete, suppléante de Mme Mélanie COURBIS ;
- Mme Vaiana TANG, auxiliaire de justice, suppléante de Mme Diana KINTZLER.

Article 3 : La commission de contrôle des opérations de vote de la commune de Papeete est composée comme suit :

- Pour le premier tour de scrutin :
 - Mme Florence TESSIER, vice-présidente du tribunal de première instance de Papeete, présidente ;
 - Mme Lorna OPUTU, auxiliaire de justice, membre ;
 - Mme Magalie LINAUD, membre et secrétaire.

Sont désignés comme suppléants :

- M. Gérard JOLY, vice-président du tribunal de première instance de Papeete, suppléant de Mme Florence TESSIER ;
- M. Smaïn BENNOUAR, auxiliaire de justice, suppléant de Mme Lorna OPUTU.

- Pour le second tour de scrutin :
 - M. Gérard JOLY, vice-président du tribunal de première instance de Papeete, président ;
 - Mme Lorna OPUTU, auxiliaire de justice, membre ;
 - Mme Magalie LINAUD, membre et secrétaire.

Sont désignés comme suppléants :

- Mme Florence TESSIER, vice-présidente du tribunal de première instance de Papeete, suppléante de M. Gérard JOLY ;
- M. Smaïn BENNOUAR, auxiliaire de justice, suppléant de Mme Lorna OPUTU.

Article 4 : La commission de contrôle des opérations de vote de la commune de Punaauia est composée comme suit :

- Pour le premier tour de scrutin :
 - M. Christophe TISSOT, vice-président du tribunal de première instance de Papeete, président ;
 - Mme Christiane CHAINE, auxiliaire de justice, membre ;
 - Mme Mihiarii MAONO, membre et secrétaire.

Sont désignés comme suppléants :

- Mme Stéphanie LONNE, juge au tribunal de première instance de Papeete, suppléante de M. Christophe TISSOT ;
- Mme Angélique HERBEZ-FONTAINE, auxiliaire de justice, suppléante de Mme Christiane CHAINE.

- Pour le second tour de scrutin :
 - M. Thierry FRAGNOLI, vice-président du tribunal de première instance de Papeete, président ;
 - Mme Christiane CHAINE, auxiliaire de justice, membre ;
 - Mme Mihiarii MAONO, membre et secrétaire.

Sont désignés comme suppléants :

- M. Christophe TISSOT, vice-président du tribunal de première instance de Papeete, suppléant de M. Thierry FRAGNOLI ;
- Mme Angélique HERBEZ-FONTAINE, auxiliaire de justice, suppléante de Mme Christiane CHAINE.

Article 5 : Le siège de ces commissions est fixé au haut-commissariat de la République, avenue Pouvanaa a Oopa, Papeete.

Article 6 : Les présidents des commissions de contrôle des opérations de vote, le secrétaire général du haut-commissariat de la République et le chef des subdivisions administratives des Iles du Vent et des Iles Sous le Vent sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal Officiel de la Polynésie française* et notifié aux membres desdites commissions et aux maires intéressés.

